



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Orléans, le 16 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Favoriser les démarches inclusives pour l'insertion professionnelle

Une expérimentation réussie dans le domaine de la conduite

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, Madame Régine Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, était à Saran ce 16 novembre 2021 pour la présentation d'une expérimentation développée dans le département pour l'apprentissage inclusif de la conduite. Elle a fait part à cette occasion de l'intérêt de diffuser cette expérience dans d'autres départements.

L'égalité des chances et le **droit à la compensation des conséquences d'un handicap** figurent parmi les grands principes introduits par la **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005**.

Si les dispositifs de compensation pour les personnes avec difficultés motrices sont bien connus, il n'en est pas toujours de même pour les **personnes présentant un handicap cognitif** tel que la dyslexie ou la dyspraxie (handicaps invisibles). Dans le cas de l'apprentissage de la conduite, cela peut générer plusieurs échecs aux examens, et engendrer un surcoût financier non négligeable, ainsi qu'un sentiment d'échec.

Depuis plusieurs années, les services de l'État dans le Loiret accompagnent une démarche expérimentale conduite en partenariat par l'Institut Les Cent Arpents à Saran et l'auto-école Soteau à Orléans, pour **apporter une réponse adaptée aux personnes désireuses de passer le permis de conduire de catégorie B**. La démarche repose sur l'évaluation préalable des potentiels candidats à l'examen du permis de conduire.

Depuis 2017, **280 dossiers de personnes souffrant de handicap invisible et désireuses de passer le permis de conduire ont été évalués**. 40 % ont été jugées aptes à préparer le permis B sous réserve d'un dispositif de compensation : un chiffre encourageant pour **accompagner l'insertion professionnelle de ces personnes**. Par ailleurs, plus de 200 dossiers de personnes sourdes et malentendantes ont également été pris en charge.

Depuis 2020, on observe une hausse du nombre de candidatures en provenance d'autres départements que le Loiret. Régine Engström a souligné, à l'occasion de l'évènement de présentation de cette expérimentation, que la méthode loirétaine **a aujourd'hui fait ses preuves et peut être mise en œuvre dans d'autres auto-écoles et départements, afin de répondre aux demandes accrues des personnes en situation de handicap invisible**.

Cabinet de la préfète
Service régional de la
communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr